

Récolte du 11 juillet 2019

Question traitée lors de la séance de travail :

5. Jusqu'où va le pouvoir de décision de chacune des instances (4 espaces de travail et espace central) ?

Propositions formulées :

- Les responsabilités des pôles
 - Chacun des 4 pôles de changement a la responsabilité de mettre en place le plan d'action en :
 - discutant et échangeant des informations
 - étant gardien des orientations du pôle en lien avec le plan d'action
 - réalisant et en mettant en œuvre les actions issues du plan d'action
 - recherchant et en gérant les financements
 - effectuant les redditions de compte
 - évaluant les actions entreprises.
 - Chacun des 4 pôles a la possibilité de mettre en place des comités de fonctionnement opérationnels si besoin, pour lesquels le pôle décide du mandat et des responsabilités des comités.
Appellation évoquée : comité de travail

- Les acteurs.trices des pôles

Chaque pôle a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la diversité de tous les acteurs.trices :

- partenaires (organismes communautaires, institutions, entreprises)
- citoyen.ne.s
- membre de l'équipe permanente de VSMS

Questions à traiter pour la séance du 16 juillet 2019 :

- Qui décide au sein de chaque pôle ?

Piste de travail :

Les décisions sont prises par une diversité d'acteurs.trices (partenaires, citoyen.ne.s, membre de l'équipe permanente de VSMS).

La discussion tournait autour de : les acteurs doivent être membres de la table de concertation du quartier Saint-Michel.

Questions retenues pour la suite :

Ces questions seront traitées après que les six premières questions aient trouvées des réponses.

Questions nommées le mardi 09 juillet 2019 :

- Comment mettre à profit l'expertise populationnelle (ainé.e.s, enfance-famille, jeunesse ...) dans le quartier?
- Qu'est-ce qu'on fait avec les programmes de financements spécifiques qui ne sont pas liés aux quatre pôles?
- Quel est le rôle du conseil d'administration de VSMS dans la nouvelle structure ?

Questions nommées le jeudi 11 juillet 2019 :

- Revoir le concept de membre de la table de concertation du quartier Saint-Michel
- Comment impliquer les citoyen.ne.s concerné.e.s dans les décisions des pôles et comités ? (ex : des jeunes dans le pôle diplomation)